Image not found or type unknown

Assurance du credit foncier sur l'invalidite

Par **roxane57330**, le **11/10/2015** à **15:39**

bonjour : suite a une maladie en 2003 j'ai perdu mon travail et je me suis retrouve en invalidité en 2014 " Luxembourg "! pour en revenir j'ai fait un prés pour une maison en 2000 "CFF".cette j'ai appris que je pouvais faire jouer l'assurance invalidité du crédit " seulement sur le partie remboursement avec intérêt et juste a partir de l'accord de l'invalidité 2014 ; prêt a zéro ne fonctionne pas ". la maladie que j'ai, as débuté en 2003 mais d'origine infantile ou congénitale "maladie qui se déclaré pas de suite mais plus tard " les médecins neurologue de Strasbourg a l'époque 2003 mon fait un compte rendu en stipulent que ma maladie évolué depuis 15 ans environs! mais je n'était pas au courant de celle ci car peu de symptones pour la justifie " je l'ai su en 2003 en faisant un IRM du tronc cérébral!"malaise pendant la conduite en camion ".l'assurance me demande les comptes rendu des médecins indiquant entre autre que cette maladie date de adolescence ; ma question est si je leur donne c'est comptes rendu peuvent il faire en sorte de me refuse ce droit en justifiant que j'ai fait ce prêt en me sachant atteint de cette maladie , pour qu'il payent a ma place !merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés